

LA SAVOIE

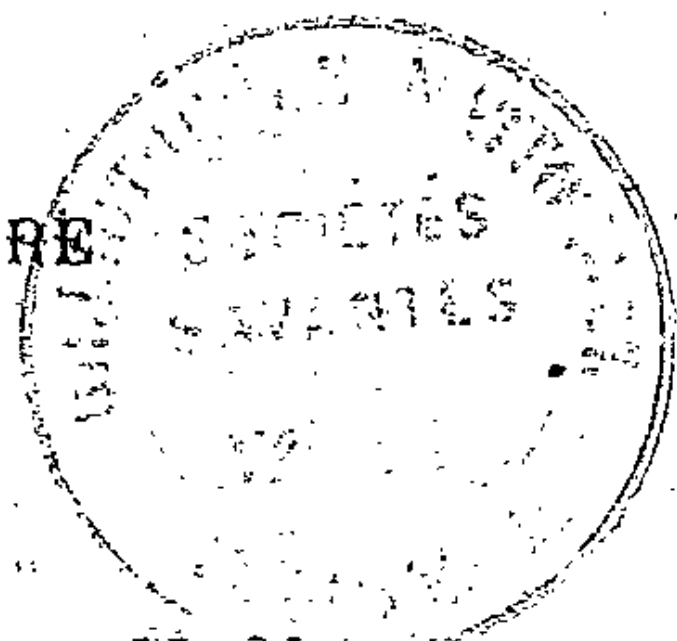
Littéraire & Scientifique

REVUE TRIMESTRIELLE

PUBLIÉE

Sous le patronage de l'Académie de Savoie

5^e ANNÉE. — 4^e TRIMESTRE



SOMMAIRE

CHRONIQUE : Bureau de l'Académie. — Nouveaux Membres. — En l'honneur de Saint François de Sales — Séance publique du 12 janvier. — Lauréats du Concours d'histoire. — A travers les Livres et les Revues.

F. DULLIN. — *Etude sur l'origine, la nature et les caractères du Discours de réception académique.* — Discours de réception.

J. BOURGEOIS. — *Réponse au Discours de réception de M. Ferdinand Dullin.*

J. LÉTANCHE. — *La Famine de 1817 en Savoie.*

L. CAILLET. — *Accord entre Amédée VIII, duc de Savoie, et Jean de Barjac, abbé d'Ainay, à Lyon, au sujet de la Maison du Temple de Lyon. — Une nouvelle Copie authentique de la lettre d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, à ses sujets, écrite du camp de Saint-Quentin, le 15 août 1557, pour leur annoncer sa victoire.*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. — I. Bibliographie scientifique, par M. M. DENARIÉ. — II. Bibliographie historique, par M. le Chanoine J. BURLET.



CHAMBÉRY

IMP. GÉNÉRALE SAVOISIENNE, 5, RUE DU CHATEAU

1910

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 02729557 6

Abonnements à « La Savoie Littéraire et Scientifique »

Abonnement pour l'année : 3 fr. — Le N° : 0,75 c.

On peut s'adresser à M. BOVAGNET, secrétaire de l'*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Savoie*, route d'Aix à Chambéry, ou bien à l'*Imprimerie Générale Savoisiennne*, 5, rue Château, ou à la *Librairie Bouvier et Dardel*, rue des Portiques, Chambéry.

LA SAVOIE

LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

CHRONIQUE

Bureau de l'Académie. — Pour l'année 1911, le bureau est ainsi constitué : *Président*, M. Révil ; *Vice-Président*, M. Bourgeois ; *Trésorier*, M. le Marquis d'Oncieu de la Bâtie ; *Secrétaire perpétuel*, M. Courtois d'Arcollières ; *Secrétaire-adjoint*, M. le Chanoine Burlet ; *Bibliothécaire-Archiviste*, M. le Comte de Mareschal ; *Bibliothécaire-adjoint*, M. Maurice Denarié.

Nouveaux membres. — Ont été élus : membre effectif résidant, M. le chanoine Exertier ; membres agrégés, MM. le comte Amé d'Oncieu et Létanche ; membres correspondants, MM. Vallée et de Fonclare.

En l'honneur de saint François de Sales. — Les catholiques de la Haute-Savoie et la ville d'Annecy se préparent à fêter solennellement, au commencement du mois d'août, le transfert des Reliques de saint François de Sales dans le nouveau monastère de la Visitation. D'autre part, la *Société Florimontane* a pris l'initiative de l'érection à Annecy d'une statue de saint François. Tous les Savoyards voudront s'associer à leurs compatriotes d'Annecy pour assurer le succès de cette double manifestation d'admiration et de gratitude envers le grand Evêque et le grand écrivain de la Savoie.

Séance publique du 12 janvier. — Cette séance, qui a, comme de coutume, attiré un nombreux et brillant auditoire, était consacrée à la réception de M. Dullin, conseiller à la Cour de Grenoble, et à l'attribution du prix d'histoire de la fondation de Loche. On trouvera dans le présent fascicule le discours de M. Dullin ainsi que la réponse de M. l'avocat Bourgeois. Le rapport de M. le marquis d'Oncieu sur le Concours d'histoire paraîtra dans un numéro suivant.

Lauréats du Concours d'histoire. — Sur la proposition de la commission, l'Académie de Savoie a décerné un prix de 400 fr. à chacun des deux ouvrages suivants : *Vie de Mgr Charvaz*, par M. le chanoine Borrel, vicaire général de Tarentaise ; *l'Instruction publique en Maurienne*, par M. le chanoine Gros, de Saint-Jean de-Maurienne.

A travers les Livres et les Revues. — M. l'abbé GARIN publie, en une très élégante plaquette illustrée (in-16, 140 p. Paris, Gabalda, 1910), une petite histoire de la paroisse de Saint-Ambroise de Popincourt.

— Prenant comme point de départ les travaux de M. Muret, publiés dans la *Romania*, M. MARTEAUX continue dans la *Revue Savoisiennne* (2^e, 3^e et 4^e trim.) ses études philologiques sur les désinences des noms de lieu usités en Savoie, en particulier sur les noms en *ens*, *ans*.

— Dans la même Revue (3^e trim.) M. DESORMAUX étudie quelques problèmes d'onomastique savoisiennne : sur les noms du Cheran et du Fier, sur les prénoms et les patronymiques en *on*.

— Le Musée d'Annecy ayant obtenu de l'Etat une importante collection de moulages d'œuvres d'art du Moyen-âge, M. Marc LE ROUX (*Revue sav.*, 4^e trim.) en fait ressortir l'importance, en même temps qu'il rapproche ces documents des monuments religieux du Moyen-âge en Savoie. En quelques pages précises le savant conservateur du Musée dresse un catalogue raisonné très instructif qui pourra servir de guide aux visiteurs.

— *Les Annales du Midi*, 22^e année, contiennent une analyse critique du dernier volume des *Mémoires de l'Académie de Savoie*.

— Dans la *Revue Savoisiennne*, 2^e trim, 1910, M. DESORMAUX fait quelques remarques historiques et philologiques sur quelques curieuses chansons historiques ou satiriques se rapportant aux projets de Charles Emmanuel contre les Espagnols ou bien au régime fiscal français établi en Savoie avant 1815.

ÉTUDE

SUR

**l'origine, la nature et les caractères du Discours
de réception académique**

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. Ferdinand DULLIN

MESSIEURS DE L'ACADÉMIE,
MESDAMES ET MESSIEURS,

En me levant dans cette enceinte, mes premières paroles doivent être des remerciements pour l'éminente Académie qui a bien voulu m'admettre à prendre part à ses travaux. Au moment où elle me nommait successivement membre correspondant, membre agrégé et membre effectif, j'habitais une ville voisine, j'étais un inconnu muni d'un bagage académique trop mince pour mériter un pareil honneur. Je ne me fais pas illusion : vous avez voulu, en me nommant, apporter un témoignage de sympathie à votre voisine l'Académie Delphinale, dont je fais partie depuis quinze années.

Qu'il me soit permis de me joindre à vous et de lui envoyer aujourd'hui un souvenir reconnaissant. Une longue collaboration, des rapports cordiaux, des amitiés précieuses ne peuvent s'oublier. Ils ont été le charme de mon séjour dans la ville de Grenoble et ils demeurent gravés dans mon cœur.

Vous ne vous étonnerez pas, Messieurs de l'Académie, si ma pensée se reporte en cette circonstance à votre ancien Président, mon beau-frère François Descostes, sous l'égide duquel je veux placer mes débuts dans vos travaux. Il a été pour beaucoup dans ma nomination, il me soutiendra, je l'espère, dans mes efforts. Des voix

autorisées, éloquentes et amies vous ont si bien retracé la vie, les mérites de l'académicien et du grand patriote que je ne saurais rien y ajouter de crainte de les amoindrir. Je dois me borner à joindre mes regrets à ceux qu'il laisse dans cette Académie objet de ses dernières pensées, dans cette ville de Chambéry et cette Savoie qu'il désirait si grandes et si belles.

A défaut d'autres mérites, je viens à vous, Messieurs, comme un compatriote aimant notre petite patrie par-dessus tout. Si mes modestes efforts peuvent vous être de quelque utilité, ce sera grâce à l'indulgence et à la bienveillance que je vous prie de m'accorder dont je vous remercie par avance.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Je vous avoue que mon embarras a été grand lorsque l'on m'a dit que, pour être entièrement de l'Académie de Savoie, il fallait prononcer un discours de réception. M'étant jusqu'à présent exclusivement occupé d'études historiques ou de travaux judiciaires, je ne voulais point me confiner dans ces matières, car je trouvais chez ceux de vous qui les ont déjà traitées des concurrents trop redoutables pour aborder la comparaison. Le temps me manquait d'ailleurs pour accomplir de savantes recherches. Dans ces conditions, la difficulté devenait plus grande.

Faire un discours, c'est bien vite dit, mais pour cela le choix d'un sujet est nécessaire. Le sujet trouvé, il faut en tirer parti, lâcher d'intéresser ses auditeurs, et dans une Société telle que la vôtre on a le droit d'être difficile.

Je me suis alors demandé s'il n'y aurait pas un certain intérêt à rechercher quelle a été l'origine du discours de réception dans les Sociétés savantes, quelle en est la nature, quels sont ses caractères, son utilité et quels peuvent en être les inconvénients. Si je ne vous apprend pas grand'chose en traitant ce sujet, j'aurais au moins atteint mon but en prononçant mon discours.

Dès le début, recherchant les documents nécessaires à mon travail, j'eus l'idée d'ouvrir le grand dictionnaire de Larousse, mais j'y trouvais un tel éreintement du discours académique que je m'empressais de refermer le volume. Depuis Piron jusqu'à Voltaire, c'était à qui dauberait le mieux sur ce genre de discours.

Un autre qu'un de vos compatriotes se serait découragé, mais vous savez que parmi les caractères attribués à notre forte race de Savoie figure la ténacité, que quelques-uns décorent d'un autre nom. J'ai donc continué mes recherches en choisissant des auteurs plus impartiaux.

Quelle a été l'origine du discours ? En prenant le mot discours dans son sens le plus général, je pourrais, si je ne craignais de passer pour un antédiluvien, en faire remonter l'origine jusqu'à nos premiers parents. La tradition nous révèle, en effet, que le serpent, qui n'était pas même académicien, tint à notre mère Eve un discours dont nous supportons encore les conséquences et que celle-ci, non moins éloquente, persuada son époux à notre détriment. Il n'y avait pas d'Académie à cette époque, une femme existait, ce qui suffit pour faire naître le discours.

Rassurez-vous, Messieurs, je sais par expérience que les meilleurs discours sont les plus courts ; je ne veux point sortir du cadre restreint que je me suis tracé. Nous franchirons, si vous le voulez bien, plusieurs centaines d'années et nous arriverons au XVII^e siècle.

Avant cette époque, il y avait certainement à Rome et à Athènes, en Italie et dans la Grèce des savants illustres dont nous connaissons les noms et les travaux. Etaient-ils réunis en Académies, prononçaient-ils des discours de réception, je ne le sais. En tous cas, le texte de ces discours ne nous est pas parvenu, je ne peux vous en affirmer l'existence.

En 1369, le cardinal Jean de Beauvais, chancelier de France, ouvrait la session du Parlement de Paris en prononçant un discours en latin, mais le Parlement n'était pas une Académie, et le discours un discours de réception.

Le premier essai d'Académie fait en France paraît avoir été l'institution des jeux floraux à Toulouse en 1493; là encore nous n'avons pas une Académie véritable.

Au début du XVII^e siècle, en 1607, vingt-sept ans avant la fondation de l'Académie Française, notre grand saint François de Sales et l'illustre président Favre avaient établi en Savoie l'Académie Florimontane, qui fut la première de notre pays. Elle n'a laissé d'autres traces que sa devise : *Flores et Fructus*, par vous conservée. La Société Florimontane, fondée à Annecy en 1857, continue les traditions de celle établie en 1607, mais après une interruption de trois siècles. L'usage du discours de réception ne paraît pas avoir existé à cette époque.

Quelques années plus tard, en 1629, un certain nombre de bourgeois de Paris se réunissaient chez l'un d'entre eux, Valentin Courard, secrétaire du roi, pour y traiter des sujets littéraires et scientifiques. Le cardinal de Richelieu, en ayant eu connaissance, par l'indiscrétion de Boisrobert, l'un d'eux, leur fit demander s'ils ne voudraient pas former une société. Ils acceptèrent, après quelques hésitations motivées par la crainte de perdre leur indépendance, et le 29 janvier 1631, des lettres-patentes du roi Louis XIII leur furent accordées fixant à quarante le nombre des sociétaires dont les statuts, en cinquante articles, publiés le 22 février de la même année, constituèrent l'Académie Française. Durant deux ans, le Parlement de Paris refusa d'enregistrer les lettres-patentes, mais il dut se soumettre aux ordres du souverain.

Voici l'Académie fondée avec une existence légale. Il faut arriver jusqu'à l'année 1640 pour voir naître le discours de réception. Cette année, le célèbre avocat Patru, admis à faire partie de l'Académie, remercia ses collègues en si beaux termes que ceux-ci, ravis de son succès, imposèrent à tout nouveau récipiendaire l'obligation de prononcer un discours de réception.

En 1671, Charles Perrault, littérateur et poète français, s'acquitta si brillamment de cette obligation que l'on décida la publicité des séances académiques jusqu'alors

purement privées. Le premier discours prononcé en séance publique le fut en 1673 par l'évêque Fléchier, grand orateur sacré.

Nos ancêtres de cette époque, moins galants que vous, Messieurs, n'admettaient pas les femmes dans leur société. Elles durent attendre jusqu'à l'année 1702 pour pouvoir assister à leurs séances.

Nous placerons donc l'origine du discours de réception académique en 1640 et sa publicité en 1673.

Votre Société, vous le savez, a été fondée en 1819 par quatre habitants de la ville de Chambéry. Bien que gratifiée d'un billet royal et d'un don du roi Charles-Félix, le 1^{er} octobre 1824, elle n'obtint une existence légale et l'approbation de ses statuts que le 23 juillet 1824, en suite des lettres-patentes accordées par le même souverain.

D'après M. l'avocat Louis Pillet, dans son histoire de votre Académie, la première réception régulière qui y fut faite par voie d'élection a été celle de M. Michel Saint-Martin, que j'ai connu, trente années plus tard, professeur de physique et de chimie au Collège de Chambéry, où, à la même époque, M. François Rabut, un autre académicien, occupait la chaire d'histoire.

Le 6 janvier 1828, M. Saint-Martin prononça un discours de remerciements pouvant être considéré comme le premier discours de réception reçu dans vos séances.

Auparavant, on se contentait des rapports, des communications et de la lecture des travaux ou mémoires présentés par les sociétaires.

Quelle a été, quelle doit être la nature du discours de réception académique, quels sont ses caractères ?

La nature du discours de réception est éminemment variable selon l'orateur, le milieu, les circonstances. Il peut être lumineux ou obscur, utile ou inutile, agréable ou fastidieux, simple ou solennel. Tous les sujets sont susceptibles d'y être traités : questions littéraires ou

scientifiques, religieuses, judiciaires, philosophiques, historiques, militaires, politiques, artistiques ; le champ est vaste. On peut dire qu'il n'a d'autres limites que celles imposées par la morale, la bienséance et la bonne éducation.

Dans plusieurs Compagnies, à l'Académie Française et à l'Académie Delphinale notamment, il est d'usage de faire la biographie, la revue des travaux et l'éloge du sociétaire que l'on remplace et de traiter ensuite le sujet que l'on a choisi.

A l'origine, l'Académie Française imposait à ses sociétaires le choix d'un sujet dans une liste déterminée ; mais elle abandonna bien vite ce mode de procéder qui avait le grave inconvénient de ne pas tenir compte des aptitudes spéciales des orateurs.

Après avoir, dès le début du XVIII^e siècle, élargi le champ de la discussion en permettant l'examen des questions littéraires, on revint au régime de la liberté qui est le meilleur et le vôtre. Vous avez cependant sagement interdit de traiter les matières politiques et religieuses dont la discussion pourrait avoir des inconvénients et nuire à la bonne harmonie des sociétaires.

L'article premier de votre règlement limite les travaux de l'Académie à l'histoire, à la littérature, aux sciences et aux arts. L'article vingt-huit défend la discussion des matières étrangères au but de l'institution.

Je ne vous ferai pas l'énumération des sujets de discours choisis par les membres de l'Académie Française depuis sa fondation ; la liste en serait trop longue, puisque plus de cinq cents immortels ont déjà disparu après avoir prononcé leur discours ; mais je vois que dans cette Compagnie, comme dans la vôtre, le choix a été très varié : les éloges, les biographies en ont pris la plus large part ; les questions littéraires, historiques, scientifiques et artistiques ont fait l'objet du surplus au grand profit de la société moderne et des esprits cultivés qu'elle renferme.

A l'Académie Française, on aborde parfois le terrain

politique ; votre usage me paraît préférable sous ce rapport.

En lisant vos Mémoires, j'ai pu constater que, depuis l'année 1823 et sans compter les fondateurs de votre Société, plus de quatre-vingts personnes ont été nommées membres effectifs résidants à l'Académie de Savoie. Tous, ou presque tous, ont prononcé des discours de réception très remarquables. C'est vous dire combien de sujets ont déjà été traités devant vous, quelle somme de connaissances ils ont produite, quels souvenirs du passé ils ont rappelés, quelles biographies, quelles monographies se sont déroulées dans votre enceinte, combien la Savoie et le monde savant vous sont redevables.

Dans la longue pléiade de vos anciens collègues, aujourd'hui disparus, tous les genres de mérite étaient représentés.

Rappeler leurs noms et leurs travaux me semble être dans une certaine mesure l'accomplissement d'un devoir familial. Les enfants ont le droit d'être fiers des vertus et de la gloire de leurs ancêtres. L'Académie de Savoie ne peut oublier ceux des siens dont le labeur et le talent a répandu sur elle un lustre aujourd'hui presque séculaire.

Des plus illustres et des premiers, je citerai vos fondateurs : M. le général comte de Mouxy de Loche, le cardinal Billiet, le professeur Georges-Marie Raymond, son fils Claude-Melchior, M. l'avocat Louis Pillet qui fut longtemps votre Président. Possédant pour ainsi dire l'omni-science, ils abordaient tous les sujets avec une égale compétence, et dans tous ils charmaient et intéressaient.

A côté d'eux, des savants distingués, tels le chanoine grand-vicaire Chamousset, le professeur de physique Michel Saint-Martin, les chimistes Bonjean et Calloud, vous apportaient les résultats de leurs recherches.

Les historiens chercheurs infatigables comme l'intarissable professeur François Rabut, l'archiviste Ducis, le chevalier Léon Ménabréa, M. Timoléon Chapperon,

l'historiographe de la ville de Chambéry, Claudius Blanchard, celui de l'abbaye d'Hautecombe, M. Eugène Burnier avec son histoire du Sénat de Savoie, faisaient revivre le passé devant vous.

Le marquis Pantaléon Costa de Beauregard, indépendamment de ses travaux historiques et militaires, vous ouvrait les trésors de sa bibliothèque.

Le général comte de Boigne, le comte Duverger de Saint-Thomas, après avoir montré leur valeur sur les champs de bataille, vous faisaient profiter de leur expérience dans l'art militaire et de leurs voyages.

Les orateurs sacrés, archevêques et évêques Charvaz, Bigex, Rey, Vibert et Rendu, les chanoines Depommier et Arminjon, vous parlaient religion et philosophie.

Des littérateurs fins et distingués comme M. le docteur Guillard, le marquis Albert Costa de Beauregard, l'académicien et l'auteur de la *Vie d'un homme d'autrefois*, l'avocat François Descostes, l'écrivain des frères de Maistre, Buet, le romancier fécond, rivalisaient avec les poètes chevalier de Juge, Drevet, afin de vous charmer par leur éloquence, leurs écrits et leurs vers.

Les juristes comte Greyfié de Bellecombe et le conseiller Boileu traitaient devant vous les matières juridiques.

Le botaniste professeur Huguenin vous décrivait la flore de nos Alpes, dont les géologues, le cardinal Billiet, l'évêque Rendu, le chanoine Vallet, M. Louis Pillet, vous indiquaient les matériaux et la structure.

L'ornithologiste Bailly classait les variétés et les mœurs des oiseaux de notre pays.

André Perrin révélait les mystères des cités préhistoriques que renferment nos lacs de Savoie si beaux et si scintillants au soleil de nos jours.

Les docteurs Rey, Gouvert, Revel et Carret discutaient les questions médicales.

Les richesses thermales n'étaient point oubliées par les docteurs Guillard et Domenget et les chimistes Saluce et Calloud.

La peinture était représentée par notre collègue Bérard que nous avons perdu depuis peu.

M. le marquis César d'Oncieu vous entretenait du mobilier artistique.

Les comtes de Mouxy de Loche et Marin, le colonel de Chevillard, le docteur Gouvert, l'agronome Pierre Tochon et M. Calloud s'occupaient des matières agricoles.

L'archéologie avait des amis si nombreux qu'il me serait difficile de les citer tous.

Vous voyez, Messieurs, combien de richesses et de joyaux renferme votre écriin.

Indépendamment de ces trésors, vous aviez parmi vos sociétaires les favorisés de la fortune qui, n'oubliant point les encouragements, hélas ! trop souvent nécessaires pour stimuler le talent, faisaient à votre Société des libéralités matérielles, la rendant aujourd'hui l'une des plus prospères Académies de province.

Ai-je besoin de rappeler, après ceux de nos anciens souverains Charles-Félix et Charles-Albert, les noms des généraux comtes Benoît de Boigne et de Mouxy de Loche, des comtes Pillet-Will et de Fortis, de l'avocat François Guy, de M. Mathieu Bonafous, du docteur Caffé, et de tant d'autres nous montrant la Savoie reconnaissante envers ses enfants qui l'illustrent.

La délicatesse dans les pensées et dans les sentiments, l'atticisme du langage, la modération dans les opinions, le respect de celles que l'on combat, l'élégance, la concision, la clarté me semblent devoir être les caractères distinctifs du discours de réception académique.

A titre d'exemples, je choisirai dans les discours prononcés par vos anciens collègues ceux qui, dans des genres différents, m'ont paru le mieux remplir ces conditions. Je devrais les citer en entier et bien d'autres encore, mais le champ de mon étude est limité par le temps, et de même que pour leurs travaux la crainte de blesser la modestie des orateurs encore vivants m'interdit d'aborder l'examen de leurs discours.

Les divers genres de discours peuvent se diviser en trois groupes principaux susceptibles de plusieurs subdi-

visions : le groupe didactique renfermant les sciences, la philosophie, la statistique ; le groupe littéraire, traitant un peu toutes les matières, et le groupe artistique, auquel se rattachent la peinture, la musique, la sculpture, la poésie, tous les arts.

Chacun de ses groupes a des caractères particuliers. S'il m'est permis de prendre une comparaison dans la nature, je dirai que le discours didactique est semblable aux chênes de nos forêts dont les racines s'implantent dans un sol vierge, dont les branches robustes n'ont pas besoin d'ornements, les unes et les autres suffisant par leur force et leur robustesse à inspirer le respect et l'admiration. Les feuilles de ces arbres sont pour ainsi dire superflues, et lorsqu'elles tombent ravagées par l'orage l'arbre qui les portait conserve sa splendeur.

Dans ce genre de discours ceux de vos collègues qui ont excellé me semblent être le cardinal Billiet, le chanoine Chamousset, M. Georges-Marie Raymond, l'avocat Louis Pillet. Vous citer leurs discours serait difficile, il faudrait vous les donner en entier, car ils forment une chaîne dont les anneaux, fortement soudés entre eux, ne peuvent être rompus et isolés sans lui faire perdre sa solidité.

On pourrait reprocher à ce genre de discours une certaine sécheresse, le manque d'élégance, mais il ne faut pas oublier que ceux qui les prononcent sont des savants s'adressant à des hommes compétents pour lesquels la science a par elle-même des charmes suffisants.

Tout autre est le groupe littéraire. Ici nous n'avons plus l'arbre géant avec sa robustesse, les fleurs et les feuilles deviennent nécessaires, l'élégance doit suppléer à la force. Ce genre est celui le plus souvent cultivé, il peut renfermer la pompe ou la simplicité, le brillant et la variété. L'orateur n'est plus enfermé dans un cercle restreint dont il ne doit sortir, son talent, son imagination peuvent se donner une libre carrière. Semblable au papillon qui butine et s'arrête à chaque fleur dont les vives couleurs appellent son attention la fable du logis est ici maîtresse. Elle charmera les profanes aussi bien

que les initiés. Source limpide au fleuve impétueux, le discours sera tour à tour gracieux ou majestueux.

Vous me permettrez de vous citer quelques extraits des discours de vos anciens qui m'ont paru les meilleurs dans ce genre.

Dans la péroraison de son discours de réception prononcé le 5 juillet 1844, M. le comte de Menthon d'Aviernoz, après avoir fait l'éloge de son prédécesseur M. le sénateur comte Xavier de Vignet, abordait le genre pompeux et vous disait : « Courage, patriotiques anti-
« quaires que je vois dans cette enceinte ou dont les
« travaux viennent y aboutir, fouillez dans les ruines
« de nos monastères et de nos châteaux ; rassemblez
« pendant qu'il en est temps encore les lambeaux de
« ces documents qu'a dispersé le vandalisme révolution-
« naire ; déchiffrez-nous les vieilles chartes qui prou-
« vent que la vraie liberté date chez nous de temps im-
« mémorial ; racontez-nous ces hauts faits de nos pères,
« leurs vertus antiques, leurs mœurs fortes et naïves ;
« montrez-nous les commencements de ces institutions
« dues au génie des grands hommes qui ont gouverné
« notre patrie, institutions dans lesquelles nous avons
« souvent devancé les autres Etats, institutions imitées
« souvent, admirées toujours. Dans ces doctes veilles,
« songez combien de cœurs généreux battent à l'unisson
« du vôtre, lorsque vous retracez, lorsque vous exhumez
« un glorieux souvenir et tirez de l'oubli quelque trait
« de vertu, de courage ou de dévouement dont sans
« vous l'exemple eût été perdu pour nous qui profitons
« de ces actes souvent sans savoir le nom de ceux à
« qui notre pays doit une reconnaissance éternelle.

« Quant à moi, Messieurs, membre ignoré de ce corps
« distingué, laissez-moi vous témoigner encore ma vive
« reconnaissance de ce que vous avez bien voulu m'as-
« socier à vos travaux et à votre noble mission dont je
« sens parfaitement toute la portée. Depuis longtemps
« étranger à toute étude sérieuse qui n'a pas un rapport
« direct avec ma profession, je ne puis vous apporter
« que du zèle et de la bonne volonté. Si, dirigé par

« vos exemples, éclairé par vos entretiens et soutenu
« par vos conseils, il se présentait une occasion où nos
« faibles moyens puissent être de quelque utilité pour
« votre grand travail, ce serait un beau moment de ma
« vie que celui où je pourrai consacrer à mon roi et à
« ma patrie ma plume aussi bien que mon épée. »

Peut-on mieux penser et mieux dire ? Pour pouvoir le faire il fallait s'appeler le général comte de Menthon d'Aviernoz, héritier d'un grand nom et être demeuré blessé à mort sur les bords du Mincio, au champ de bataille de la Madona del Monte. En effet, quelques années plus tard, le général de Menthon succombait dans son pays natal, à Coise, aux suites des blessures qu'il avait reçues dans ce combat.

Comme exemple de la causerie simple et élégante nous prendrions le discours de réception de M. le chanoine Morand en 1883. Ici le récipiendaire, ancien professeur de rhétorique, vous parle de la Savoie et des Savoyards au XVI^e siècle. Dans un style charmant, après un début des plus modestes, l'orateur fait le tableau de la société de Savoie au XVI^e siècle ; il parle du clergé, du peuple et de la noblesse ; il cite les livres de raison des grands seigneurs de l'époque ; il raconte la vie du docteur Louis Laurent issu d'une famille de pauvres cultivateurs, devenu célèbre par son travail et son énergie.

Les poètes Piochet, Marc-Claude de Buttet, l'écrivain Claude de Seyssel ne sont pas oubliés. Dans une causerie étincelante de verve et d'esprit, semée d'observations fines et mordantes, d'extraits de poésies, le bon chanoine fait passer devant vous tous ces personnages. Il dépeint l'intérieur de leurs demeures et il arrive au but qu'il voulait atteindre : la glorification de notre Savoie.

Le discours fleuri et imagé peut être (vous me permettez, Mesdames et Messieurs, ce sentiment d'orgueil familial) représenté par celui de M. François Descostes, votre ancien Président, lors de sa réception, le 22 décembre 1874.

Le récipiendaire avait choisi comme sujet la biogra-

phie du Cardinal Billiet. Il semblait qu'avec un personnage aussi illustre, mais de mœurs et de caractère austères et simples, l'imagination aurait de la peine à se mouvoir. Il n'en fut rien, l'orateur vous décrit de la manière la plus poétique l'enfance du vieux Cardinal. Voyez ce passage :

« Il aimait, nous dit la chronique, à s'égarer seul avec
« ses chèvres sur les pics isolés des montagnes qui
« furent son berceau. Ses regards du sommet des soli-
« tudes pouvaient embrasser à la fois les rideaux mou-
« vementés des Alpes, les profondeurs des cieux, les
« nuages s'amoncelant comme des sombres escadrons
« et s'avancant sur les ailes du vent d'un bout à l'autre
« de l'espace. Ils assistaient au spectacle grandiose
« offert sur ces stalles granitiques par le Créateur à la
« créature, puis, quand ils s'étaient plongés dans cette
« immensité, les regards du berger battant en retraite
« des lointains aux premiers plans venaient se reposer
« et s'abattre dans les confins du pâturage, ils y rencon-
« traient la source d'eau vive clapotant le long de son
« lit rocailleux, les sapins robustes, les insectes aux
« brillants élytres, les cailloux multicolores et les fleurs
« aux tons variés et l'enfant muet, saisi, se sentait à
« l'aise au sein des irradiations de la nature qui l'enve-
« loppaient tout entier et qui produisaient sur son âme
« une indéfinissable impression. »

Et cette description de l'arrivée de l'étudiant Alexis Billiet au Grand-Séminaire de Chambéry, de son interrogatoire et de ses réponses.

Plus loin l'énumération des travaux de l'académicien, le rappel des anecdotes citées dans ses ouvrages, et enfin le résumé final dans les termes suivants :

« S'il m'était permis d'emprunter aux grands specta-
« cles de la nature une comparaison qui rendît bien ma
« pensée, je dirai que la vie du Cardinal Billiet ne fut
« point un de ces torrents impétueux vous surprenant
« par leur tumulte grandiose et la force irrésistible de
« leurs eaux, elle ressembla à l'un de ces fleuves majes-
« tueux dont les ondes bienfaisantes coulent à pleins

« bords, portant sur leur passage béni la fécondité, l'a-
« bondance et la paix. »

On a reproché parfois à l'avocat et à l'écrivain Descos-tes trop de longueur dans ses plaidoiries et dans ses écrits. Comme je me faisais amicalement auprès de lui l'écho de ces reproches il me répondait : « Que voulez-
« vous, lorsque je parle ou quand j'écris, les idées se pré-
« sentent dans mon cerveau en telle foule et sous des
« formes si variées que je ne peux m'empêcher de les
« reproduire toutes ; il me semble qu'elles doivent don-
« ner à mon style et à ma plume un attrait plus grand
« par leur diversité. »

Et de fait ce défaut, inhérent au discours littéraire plus qu'à celui qui le prononce, disparaît sous le charme qu'il procure aux auditeurs dont les oreilles se délectent comme au son d'une musique captivante dans ses tons les plus harmonieux et les plus différents.

Un jour, j'adressais le même reproche à l'un des avocats les plus distingués du barreau de Grenoble, je lui disais : « Mais comment vous, dont le jugement est si sûr et l'érudition si profonde, employez-vous parfois dans vos plaidoiries des arguments dont vous connaissez la faiblesse alors que vous en avez de si bons ? »

« C'est, me répondit-il avec un malin sourire, que j'ai
« vu souvent les plus mauvais moyens convaincre la
« Cour, alors que les meilleurs n'avaient point produit
« le même effet. »

N'accusez pas trop vite les magistrats, Messieurs, la diversité de l'esprit humain est telle que ce qui frappe les uns laisse les autres insensibles.

L'orateur et l'avocat avaient raison.

Un troisième groupe de discours est celui du genre artistique. Chez celui-là l'arbre devient un arbuste gracieux, il doit avoir une tige flexible et forte sous sa frêle apparence, mais les fleurs en constituent le plus grand mérite, la tige disparaît sous elles, les principes de même que les couleurs y sont variés, les yeux et les oreilles,

plus que l'esprit et la raison, doivent les recevoir et les apprécier.

La musique, la peinture, la poésie, les arts impressionnent le cœur, le sentiment, les sens ; mais ils sont parfois indifférents pour le savant.

Afin de réussir dans le discours artistique, il faut être initié et s'adresser à des initiés. C'est le plus difficile à bien faire. Dans ce genre, je vous citerai le discours de M. le marquis César d'Oncieu prononcé le 9 décembre 1863. L'orateur, après des détails très intéressants sur l'histoire de Savoie et sur les diverses interprétations de la célèbre devise FERT trouvée sur nos anciennes monnaies, nous parle du mobilier artistique ancien de notre pays. Il en fait la description, montre les avantages que l'on peut retirer de son étude et il appelle sur elle l'attention des érudits.

Le discours de M. le marquis Albert Costa de Beauregard, du 17 avril 1863, traite de la décentralisation artistique dont il attend les plus heureux résultats.

Les discours et les rapports sur les concours de poésie et de peinture, faits en diverses circonstances par M. le sénateur chevalier de Juge, M. le directeur Barbier, M. François Descostes, renferment des appréciations justes et exactes, en même temps qu'ils nous citent des vers et des tableaux de grande valeur.

Georges-Marie Raymond nous parle des origines et des caractères de la musique religieuse.

Ici encore il faudrait citer tout ; mais je n'ai pas la compétence nécessaire pour faire le choix des extraits les meilleurs. M. le marquis d'Oncieu vous fera dans cette séance son rapport sur des ouvrages historiques et vous verrez que les sociétaires actuels de l'Académie de Savoie ne le cèdent en rien à leurs devanciers.

Quelle est l'utilité du discours de réception ? Quels sont ses avantages et ses inconvénients ?

Le discours de réception académique est-il utile ? Poser la question devant vous, Messieurs de l'Académie, est

presque une impertinence, puisque, à l'exemple de l'Académie française et d'un grand nombre de Sociétés savantes, vous avez adopté cet usage tellement discuté par ses adversaires qu'il est bon de rappeler les arguments militants en sa faveur. Ils sont nombreux, la tâche ne sera pas difficile. Le discours de réception fournit à celui qui le prononce un moyen d'exprimer à ses collègues sa reconnaissance pour l'honneur qu'ils lui font en l'admettant dans leur Compagnie. Il lui permet de rendre hommage aux mérites de l'académicien dont il vient de prendre la place si cet éloge n'a point été déjà fait, de signaler ses travaux. Le décorum et la dignité des séances académiques bénéficient de cet usage qui met la Société en communication plus intime avec le public et favorise l'union des sociétaires. En habituant le nouveau récipiendaire à l'exercice de la parole, il procure à la Compagnie et au public la satisfaction d'entendre traiter un sujet souvent intéressant et d'exercer leur patience s'il en est autrement. Les modifications, les améliorations à apporter dans la marche de la Société peuvent être signalées si le nouveau sociétaire possède l'autorité nécessaire à cet effet.

Et ne comptez-vous pour rien, Messieurs, le plaisir de réunir un charmant auditoire tel que celui qui se trouve aujourd'hui devant nous ?

En présence de ces avantages sérieux, quels sont les inconvénients que l'on a signalés ? On a reproché au discours de réception d'éloigner parfois de l'Académie des littérateurs et des savants distingués qu'une trop grande timidité ou une imperfection physique empêchent de parler en public. L'auteur des *Maximes*, le savant de Laroche foucauld, n'aurait pu entrer à l'Académie Française pour ce motif ; mais, indépendamment de ce que ces cas sont rares, il n'est point de règle sans exception ; on comprendrait facilement qu'il en soit fait dans des semblables circonstances. Une autre objection est tirée de la banalité du discours de réception académique, des longueurs qu'il peut renfermer, des ennuis qu'il peut procurer à son auditoire. Ces défauts ne sont pas pro-

pres à ce genre de discours ; ils dépendent de celui qui le prononce. On peut les éviter.

Voltaire, dans sa trentième lettre philosophique, résumait ses griefs contre le discours académique en écrivant : « Que la nécessité de parler, l'embarras de n'avoir
« rien à dire et l'envie d'avoir de l'esprit sont trois
« choses capables de rendre ridicule le plus grand
« homme ».

Une semblable critique peut être spirituelle et méchante et marcher de pair avec celle de Piron voulant faire graver sur sa tombe l'épithète orgueilleuse sous son apparente modestie : *Ci-gît Piron, qui ne fut rien, pas même académicien.*

Sont-elles fondées ?

Vous me permettrez de répondre négativement, car je suis certain que vous partagez mon opinion.

La bienveillante attention que vous m'avez témoignée, Mesdames et Messieurs, sera mon dernier argument en faveur du discours académique, car elle montre que dans la bonne société les plus imparfaits sont courtoisement supportés.



RÉPONSE

AU

Discours de Réception

DE

M. FERDINAND DULLIN

PAR

M. J. BOURGEOIS

Vice-Président de l'Académie

MONSIEUR,

Notre Président, qui ne peut assister à cette solennité, m'a dévolu l'honneur de vous souhaiter la bienvenue parmi nous. J'en suis, croyez-le, fort heureux. Sans parler de l'amitié séculaire qui a uni nos familles, n'y a-t-il pas un lien quasi-fraternel entre les hommes qui, nourris des mêmes traditions, formés par les mêmes études, ont poursuivi pendant de longues années le même objet, l'application des règles du droit aux contingences de la vie.

Le droit, j'ai dit un grand mot, qui n'est plus guère de mise à une époque où l'on ne parle plus que de justice sociale et d'humanité : comme si, en changeant les vocables, on pouvait changer aussi les lois essentielles et divines dans lesquelles doit se mouvoir la liberté humaine et dont nulle génération n'a pu franchir impunément les bornes !

Quoi qu'il en soit, aucune occupation de l'esprit ne confine davantage aux lettres, aux nobles lettres, que les études juridiques. Histoire, philosophie, économie politique, voilà les lumières qui éclairent le jurisconsulte et, sans l'art de bien écrire et de bien dire, comment donner de la précision et du relief à la pensée, comment

convaincre le juge ou le justiciable ? Car le bon magistrat ne se contente pas de dicter une sentence, mais veut en donner la raison et ne cherche pas moins à convaincre que l'avocat dont c'est l'unique office. Autrefois, la plaidoirie se croyait tenue aux éclats de la parole et aux magnificences du verbe : j'entends encore les inoubliables, mais parfois inutiles, périodes du grand artiste que fut Jules Favre. Maintenant elle se rapproche autant qu'elle le peut de la belle simplicité du jugement lui-même et ne livre qu'à mots couverts une émotion contenue ou une illumination victorieuse. Mais aujourd'hui comme jadis, au Palais, la science, le goût, l'esprit distinguent entre tous ceux qui, assis ou debout, sont autre chose que de simples hommes d'affaires.

Et voilà pourquoi, Monsieur, l'Académie de Savoie s'est réjouie de vous ouvrir ses portes.

Pendant plus de trente ans vous avez rempli les fonctions de magistrat, juge, puis président du Tribunal de Saint-Julien, enfin conseiller à la Cour de Grenoble. Comment vous avez exercé ce redoutable ministère du juge, ce n'est point ici le lieu d'en parler. Qu'il nous suffise de dire que vous avez laissé le souvenir d'un homme éclairé, laborieux, voulant tout entendre avant de rien juger et que votre bienveillance pour les personnes n'excluait pas une stricte application des principes. Vos décisions, à Saint-Julien surtout, ont porté souvent sur les difficiles questions que soulève le conflit des lois suisses avec les lois françaises, et, dans la délicate interprétation du droit international privé, vous avez su faire prévaloir, avec l'indépendance des lois nationales étrangères, les mœurs publiques de notre pays parfois moins dures au malheureux que celles de nos voisins. Tout cela apparaissait dans un style clair et sobre donnant aux litiges tranchés par vos jugements ce que les mathématiciens appellent « l'élégante » solution.

Mais les travaux professionnels n'absorbent pas l'activité de votre plume toujours prête à traduire en beau langage de hautes pensées ou de judicieuses observa-

tions. Votre première œuvre littéraire est une œuvre de pitié filiale, la biographie de votre vénéré père, M. le Président Pierre Dullin. On ne saurait trop admirer le tact et la mesure que vous apportez à louer ce qui est vôtre. Nous qui sommes plus libre, quoique ayant eu quelque part dans l'amitié de M. Dullin, n'en saurions rien retrancher. Il nous semble encore voir et entendre ce bel octogénaire, haut et droit, robuste de corps et d'esprit, chez qui la bonté n'excluait pas la malice. Et comme il avait beaucoup vu et beaucoup retenu et comme il n'avait rapporté de son expérience de la vie que des leçons de bienveillance et d'énergie, il nous semblait, à nous autres jeunes, comme le sage Nestor avec lequel il faisait bon de converser et d'apprendre ce qui était chez lui — plus sûrement que chez Nietzsche — « le gai savoir ».

La génération qui nous a précédés fut-elle meilleure que la nôtre ? C'est un point sur lequel il est malaisé de se prononcer : mais elle fut *autre* : en ce sens que les hommes d'alors marquèrent des personnalités plus accusées que celles de nos contemporains. L'incessante communication des idées, par le livre, par la revue, par le journal quotidien, la facilité des voyages, la fréquentation courante d'un monde cosmopolite, l'extension superficielle des études, l'exagération du travail professionnel et des plaisirs de pur luxe, la mode enfin pour tout dire, ont contribué à nous jeter dans un moule déplorablement uniforme. Nos anciens apprenaient moins et pensaient plus et, parmi eux, je place au premier rang nos magistrats, tous un peu propriétaires terriens, qui trouvaient dans leur séjour aux champs le loisir de la réflexion au plus fort de leur activité et, sur le tard, un noble emploi des années de leur vieillesse. De là ces figures originales, aux traits profonds, sévères chez les uns, pleins de bonhomie et de finesse chez le Président Dullin, toujours empreints de cette grande tranquillité que donnent des convictions, sans cesse éprouvées par le raisonnement personnel et l'expérience intime de la conscience.

Imiter n'est pas loin d'admirer, Monsieur ; et après avoir montré dans un exemple de famille ce qu'apporte à l'esprit la fréquentation des grands jurisconsultes et la dispensation scrupuleuse de la justice, vous avez voulu, le devoir professionnel rempli, consacrer vos loisirs à étendre le domaine des vérités juridiques par une étude raisonnée des leçons que nous fournit l'histoire et en particulier celle du pays qui est le nôtre.

Membre de l'Académie Delphinale de Grenoble où vous avez recueilli d'unanimes sympathies et des amitiés fidèles, vous avez donné à cette Société une précieuse collaboration. Vous lui avez apporté divers Mémoires qui font revivre les temps passés de la Savoie.

Un jour, dans une étude intitulée « *Le Dernier affranchissement féodal en Savoie* », vous retracez à vos collègues les efforts libéraux de nos princes qui, pacifiquement et spontanément, offraient à leurs sujets des réformes que la France n'obtint qu'à l'aide d'une révolution. Mais vous publiez aussi les objections que faisait alors un seigneur aux innovations de son souverain : le mémoire du marquis d'Yenne contre l'affranchissement des terres, prouve qu'en tous temps, quand il s'agit de l'avenir d'une société, le pour et le contre ne manquent ni l'un ni l'autre de raisons fort plausibles. Ne disons-nous pas irrévérencieusement au Palais : « tout se plaide ». Mais ici le juge n'est autre que le temps et ce juge est sans appel. Et c'est pourquoi votre publication, aussi raisonnée que documentée, ne sert pas seulement à une vaine érudition, mais profite encore à la véritable intelligence de notre histoire.

Un autre fois, dans une brochure intitulée « *Le District Révolutionnaire de Carouge, 1792-93* », vous mettez au jour un document judiciaire de l'an III, où l'on voit les exactions que commettaient à Carouge les membres du Comité Révolutionnaire, s'attribuant à eux-mêmes les neuf dixièmes des « prises » qui devaient rentrer dans les caisses de l'Etat : procédé brutal et primitif qui a été perfectionné depuis et avantageusement remplacé par

une distribution privilégiée de ce qu'on appelle en style non académique « l'assiette au beurre ».

Mais votre travail le plus important et le plus intéressant est l'« *Etude comparée sur l'organisation supérieure judiciaire de la Savoie et du Dauphiné* ». Vous faites ressortir, avec un rare bonheur de comparaison, les ressemblances et les différences qui ont marqué au cours des âges, du xiv^e siècle à la Révolution, les deux institutions parallèles du Parlement de Grenoble et du Sénat de Savoie. Vous vous arrêtez en particulier à la défense judiciaire des déshérités de la fortune, confiée des deux côtés au bureau de l'Avocat des Pauvres, que ne remplace pas très bien, à mon humble avis, le système actuel de l'assistance judiciaire. Enfin, ce qui n'avait jamais été fait, vous nous retracez les rapports directs qui ont excité entre les deux Compagnies, les échanges fréquents de personnel ou les renvois de causes, et vous n'oubliez point le fameux procès suscité au xvi^e siècle par le Procureur Général Tabouet contre le Président Pelisson et même contre tout le Parlement institué à Chambéry pendant l'occupation française sous François I^{er}, procès jugé deux fois en sens divers par les Parlements de Grenoble et de Dijon et définitivement tranché, à la honte de Tabouet, par arrêt du Parlement de Paris de 1556. Certes, les magistrats de cette époque n'étaient pas tous aussi pacifiques, aussi tolérants et amicaux les uns pour les autres que les générations de juges dont s'honore la famille Dullin.

C'est ainsi qu'à Grenoble l'Académie Delphinale vous compta parmi les travailleurs qui apportaient à sa ruche les meilleurs rayons de miel.

Il y en avait assez, Monsieur, pour que, dès votre retour à Chambéry, vous fussiez appelé de droit à siéger dans notre Académie.

Mais pourquoi y débiter par une malice à mettre dans l'embarras celui qui a l'honneur de vous y recevoir ? Sans doute il est permis de discourir sur les discours académiques — et certes vous venez de prouver qu'on en peut utilement et fort agréablement parler —. Mais

comment faire encore discourir sur ce discours ? Il y a bien là quelque cruauté ! Aussi serai-je bref : ceux qui ont eu le plaisir de vous entendre, n'éprouvent pas le besoin qu'on leur explique la satisfaction que vous avez donnée à leur curiosité, à leur esprit critique en même temps qu'à leur fidélité à la mémoire de nos plus éminents compatriotes. C'est, en somme, la vie entière de notre Compagnie que vous nous avez retracée en une série de saisissants portraits.

Toutes ces paroles de paix et de lumière dont vous nous donnez l'écho, se sont fait entendre ici, les unes après les autres, par des hommes aujourd'hui disparus, mais qui se sont transmis et nous ont transmis le flambeau dont parle le poète, le flambeau de la vraie vie, de la vie supérieurement intellectuelle et morale. Toutes ces voix nous sont également chères. Mais l'une d'elles remue plus profondément notre cœur, en même temps qu'elle ravive chez vous une plaie encore douloureuse. C'est lui, François Descostes, qui aurait dû présider à cette fête et offrir un fauteuil à l'ami, au parent que de communes aspirations appelaient à partager ses travaux et ses triomphes. Il s'en réjouissait d'avance...

Vous nous consolerez, Monsieur, de son départ prématuré ; vous nous le rappellerez par l'amour de l'étude et aussi par cette haute courtoisie, cette souveraine bonne grâce qui tend à disparaître du monde moderne et que nous devons en Savoie à la tradition de nos pères, hommes assez pauvres en biens, mais riches de vraie philosophie, de sentiments pieux et délicats et de cette exquise politesse qu'on a dit être la fleur de la charité. Tels furent les fondateurs de cette Académie et votre place, Monsieur, y était bien marquée.

La Famine de 1817 en Savoie

Le dernier bulletin de *La Savoie littéraire et scientifique* (3^e trim. 1910) publie « La Famine de 1817 en Savoie », par M. Léon Bouchage.

Dans cette intéressante publication l'auteur indique que le récit de cette effroyable calamité a été ébauché par M. Victor de Saint-Genis dans son *Histoire de Savoie*, mais que l'on pourrait y ajouter d'autres détails si l'on consultait les registres paroissiaux et les souvenirs du temps.

Ayant beaucoup entendu parler autrefois de la *mauvaise saison*, par nos anciens habitants d'Yenne, l'idée m'est venue, suivant en cela les conseils de M. Bouchage, de consulter les registres paroissiaux de cette commune. Or voici l'intéressante révélation que j'ai pu copier dans le registre des décès de l'année 1817, tenu par Révérend Desgeorge, alors curé d'Yenne :

« Lecteurs qui serez surpris du grand nombre de
« décès qui se rencontrent en ce mois (juin 1817), apprenez
« qu'ils sont l'effet d'une famine cruelle causée par les
« pluies continuelles et froides de l'année précédente,
« laquelle déjà bien appauvrie par les fournitures aux
« armées françaises et aux vainqueurs autrichiens. La livre
« de pain est montée jusqu'à douze sols. Les trois quarts
« des paroissiens n'ayant pu s'en procurer et n'y suppléant
« que par une mauvaise soupe d'orties, de chiendent et de
« pain de noix ; les plus pauvres ramassant sur les fumiers
« jusqu'aux pelures de pommes de terre, dont il s'en est
« même vendu dix liards la livre ; ce qui, délavé dans
« de longues eaux bouillies, a causé des enflures à presque
« tous ceux qui en ont usé. Plus de trois cents familles de
« la paroisse ont demandé l'aumône et faisaient file conti-
« nue et nombreuse depuis le matin jusque au soir et d'un
« bout de la ville jusqu'à l'autre. On aurait peut-être en-

« core pu sauver les nécessiteux de la commune par les
« grandes charités de quelques maisons plus chrétiennes,
« mais l'on a eu tant d'autres pauvres de tous les lieux cir-
« convoisins et surtout de Vacheresse (1), auxquels on a
« aussi voulu faire quelques petites aumônes, qu'il en a péri
« des uns et des autres. Le plus grand secours a été une
« distribution d'environ six quintaux de fèves, de farine
« ou de pain, laquelle se faisait trois fois la semaine entre
« mille à douze cents personnes classées par quartier et
« relevant de cinq bureaux, mais *quid hoc inter tantos*.
« Aussi plusieurs sont morts, sinon de faim au moins par
« suite du peu et de la mauvaise nourriture. *Parce Do-*
« *mine, parce populo tuo !*

Jean LÉTANCHE,

Membre agrégé de l'Académie de Savoie.

(1) Hameau montagneux du canton, mais non de la commune.

A C C O R D

ENTRE

A M É D É E V I I I

Duc de Savoie

ET

J e a n D E B A R J A C

Abbé d'Ainay, à Lyon

au sujet de la Maison du Temple, de Lyon

On sait que la Maison des Templiers, de Lyon, après avoir été la propriété des Hospitaliers, passa aux mains d'Amédée VIII de Savoie qui la céda aux Célestins. La mesure prise par Amédée n'aurait pas soulevé de difficultés, si l'abbaye d'Ainay n'avait possédé certains droits sur cette maison et ses dépendances (1), droits qu'elle avait dès le temps des Templiers et pour lesquels elle percevait une rente de 6 sous forts neufs de Lyon, valant 12 sous viennois. Lorsque les Célestins acquirent la Maison du Temple, Amédée voulut les libérer de cette charge. Il fit un accord avec l'abbé d'Ainay, Jean de Barjac, qui fut notifié à Chambéry, le 18 décembre 1416. Suivant le document, dont nous publions plus loin le texte, l'abbé consulta les religieux se trouvant avec lui : François de Charansonays (Charansonnex), prieur de Saint-Pierre de Leymenc, Jacques Belletaiche (Belletruche), sacristain du dit prieuré, Jean Goyet, prieur claustral, Etienne Chateauvieux, moine d'Ainay, Mathieu Bovet, son confrère, Maurice Batonier, prieur claustral de Saint-Jean de Genève. Avec leur assentiment, il consentit à renoncer à cette rente, mais à la condition que le duc de Savoie abandonnerait à l'abbaye d'Ainay une rente de 20 sous viennois prise sur la rente de 100 sous que

(1) Vignes et autres terres.

les hommes de Cuire (1) (sur la Saône) payaient chaque année à son châtelain de Montluel. L'abbaye d'Ainay gagnait donc au change. Il faut remarquer, il est vrai, qu'elle abandonnait, et pour toujours, son droit sur la Maison du Temple.

LOUIS GAILLET.

1416, 18 décembre. — Chambéry. — *Notification de l'accord fait par Amédée VIII, duc de Savoie, et Jean de Barjac, abbé d'Ainay, à Lyon, aux termes duquel le dit abbé abandonnait au duc de Savoie tous ses droits sur la demeure et les dépendances du Temple de cette ville, concédé par Amédée aux Célestins, ainsi que le droit annuel de 6 sous forts neufs de Lyon (valant 12 sous viennois), payé à Ainay dès le temps des Templiers, à la condition que le duc abandonnerait à l'abbé d'Ainay un droit annuel de 20 sous viennois pris sur les 100 sous viennois dus chaque année au duc et au châtelain de Montluel par les hommes de Cuire.*

(Bibl. mun. de Lyon. — Coll. de Chartes léguées par M. Henry Marin-Pons, en cours de classement et d'inventaire). (Sur parchemin.)

IN NOMINE DOMINI, AMEN. Anno a Nativitate ejusdem suscepto millesimo quatercentesimo decimo sexto, indicione nona, et die decima octava mensis decembris, in castro Chamberiaci, presentibus egregiis nobilibus et prudentibus viris dominis Johanne de Belloforti, cancellario, Bonifacio de Challant, marescallo Sabaudie, Humberto bastardo de Sabaudia, Francisco de Menthone, Petro de Blonay, domino Sancti Pauli, Lamberto Oddineti, legum doctore, militibus, Petro Andreveti et Petro Bonivardi, scutiferis,

(1) Cuire, sur la rive gauche de la Saône, à quelques kilomètres au nord de Lyon, presque en face de l'île-Barbe.

testibus ad infrascripta vocatis specialiter et rogatis, scire hujus publici instrumenti noverit presens etas et ejus sequutura posteritas, quod orta questionis materia inter illustrem et excelsum principem dominum nostrum, dominum Amedeum, ducem Sabaudie, Chablaysii et Auguste (1), principem in Italia, marchionem, comitemque Pedemoncium (2) et Gebennensem (3) ex una parte et reverendum in Christo patrem dominum Johannem de Barjaco, abbatem monasterii, Acthenatensis (4) lugduni, ex altera, super eo quod dictus dominus abbas dicebat, proponebat et petebat contra dictum dominum nostrum ducem, videlicet quod presbiterium domus ipsius domini nostri ducis, vocate de Templo, site Lugduni et certa pars dicte domus vinearumque et terrarum ac curtilium ejusdem et eidem adiacencium tenentur et moventur de dominio directo et censiva ejusdem domini abbatis sub anuo et perpetuo censu, canone seu servicio *six solidorum forcium novorum Lugdunensium valencium duodecim solidos Viennenses*, solvi annuatim solitorum per ipsius domus possessores dicto domino abbati et predecessoribus suis, eciam per Templarios predecessores dicti domini nostri ducis; deinde idem dominus noster dux dictam domum Templi cum dictis aliis rebus de directo dominio moventibus predicti domini abbatis citra consensum et laudemium dicti domini abbatis dedit, concessit et transtulit religiosis Celestinis nunc in ea commorantibus, que dictus dominus noster dux nunc facere potuit, ex quibus causis dicebat dictos presbiterium et partem domus vinearum, terrarum et curtilium eidem domino abbati fore commissas, exheretas et appertas pleno jure, dicto domino nostro duce negante, dicta proposita et petita per dictum dominum abbatem fore vera,

(1) Aoste.

(2) Piémont.

(3) de Genève.

(4) d'Ainay.

TANDEM, dicte partes desidia vitare volentes precipue actentis sinceris amore, affectione et devocione inter ipsas vigentibus hinc et inde super ipsa questione ad concordiam et transactionem perpetuam unanimiter devenerunt, prout infra, *ET PRIMO*, idem dominus abbas Acthenatensis pro se suisque successoribus universis in dicto suo monasterio, de eciam consilio, voluntate et consensu venerabilium religiosorum secum ad hec existencium, videlicet fratrum Francisci de Charanssonay prioris prioratus Sancti Petri de Leymenco, Jacobo Belleouche sacriste dicti prioratus, Johannis Goyeti, prioris claustralis ejusdem prioratus, Stephani Castriveteris, monachi dicti monasterii Acthenatensis, Mathei Boneti monachi et Mauricii Bastonerii claustralis prioratus Sancti Johannis Gebennensis, remisit, quietavit, dedit, donavit, cessit, concessit, transtulit et scire hujus instrumenti remittit, quietat, dat, donat, cedit, concedit et transfert, jure proprio et imperpetuum dicto domino nostro duci Sabaudie presenti et hec omnia solemniter stipulanti et recipienti vice, nomine et ad opus sui suorumque heredum et successorum quoruncumque, videlicet directum dominium dictorum presbiterii partis que dicte domus vinearum, terrarum et curtilini de Templo, necnon omnium et perpetuum censum canonem seu servicium dictorum sex solidorum forcium novorum lugdunensium debitorum ex causa dicti directi domini, eciam omnes retentas et arreragia dictorum sex solidorum annualium debitas a toto tempore preterito usque ad diem presentem, laudesque ac commissionem et exehertam et omnia alia et singula jura sibi competencia et quomodolibet competitura in dictis directo dominio et annuo servicii ejusdem nichil juris, actionis, racionis, proprietatis, reclamacionis et directure, ipse dominus abbas in premisis per eum, ut supra remissis retinens, sed eas totaliter transferens in ipsum dominum nostrum ducem, devestiens que se dictus dominus abbas de predictis remissis et dictum dominum nostrum ducem investiens, ac constituens se

ea tenere, precario nomine et ad opus dicti domini nostri ducis, donec ipsorum corporalem acceperit possessionem, quam capiendi et sibi retinendi eidem domino nostro duci, dat licenciam per presentes. *CUMQUE* idem dominus abbas seu ejus homines et subdicti de Cuire (1) teneantur dicto domino nostro duci Sabaudie, tamquam causam habenti, olim domini Montisluppelli (2), pro garda et pro recepto que habebat dictus quondam dominus Montisluppelli super dictis hominibus, et subdictis loci de Cuire et in pertinentiis ejusdem loci in centum solidis Viennensibus annuatim solvi solitarum, in quolibet festo Beati Martini Yemalis, castellano Montisluppelli pro dicto domino nostro duce, hinc est quod dictus dominus noster dux Sabaudie in recompensacionem premissorum per dictum dominum abbatem, ut supra eidem remissorum pro se suisque heredibus et successoribus quibuscumque et remisit, donavit, dedit, cessit, concessit, quietavit et transtulit remicetit que, dat, donat, cedit, concedit, quietat et transfert per presentes jure proprio et imperpetuum dicto domino abbati Athenatensis pro se et suis dictis successoribus universis dicti monasterii Athenatensis solempniter stipulanti et recipienti, videlicet viginti solidos annuales, de dictis centum solidis Viennensibus annualibus debitis pro dictis garda et recepto, ut supra, ita quod pro ipsis garda et receptio amplius non debeat dicto domino nostro duci et suis solvi nec computari preterquam et dumtaxat de quaterviginti solidis Viennensium annualibus, mandans propterea dictus dominus noster dux Sabaudie castellano suo Mentisluppelli presenti et futuro seu ejus locum tenenti quod de cetero vice ipsius domini nostri ducis non exigat dictos viginti solidos annuales ab ipso domino abbate nec dictis suis hominibus et subdictis de Cuire neque eorum successoribus per eundem dominum nostrum ducem, ut supra,

(1) Cuire (Commune de Caluire et Cuire. — Rhône. — Arr. de Lyon. — Cant. de Neuville-sur-Saône).

(2) Montluel (Ain. — Ch.-l. de cant. de l'arr. de Trévoux).

remissos preterquam et duntaxat dictos quater viginti solidos Viennenses annuales pro dictis garda et recepto debitos, ut supra, mandans insuper idem dominus noster dux magistris et receptoribus computorum suorum quod dictum castellanum Montisluppelli presentem et futurum a modo in antea non compellant ad computandum dicto domino nostro duci de predictis viginti solidis Viennensibus annualibus remissis, ut supra, preterquam et duntaxat de quater viginti solidis Viennensium annualibus, restantibus et debitis pro dictis garda et recepto quodque dictos viginti solidos annuales, ut supra, remissos de computis dicti castellani Montisluppelli de nunc et imperpetuum detrahant et deducant quod dominus noster dux eciam detrahit et deducit hujus instrumenti vigore (*QUE* omnia et s[in]gula dicte partes pro se et suis quibus supra promiserunt una alteri et altera alii solempnibus stipulacionibus vicissim hinc et inde videlicet dictus dominus noster dux per juramentum suum tactis Dei evangeliiis sub suorum omnium obligacione honorum et dictus dominus abbas juramento suo ponendo manum dexteram super pectus, ut est, moris, sub suorum omnium et dicti ejus monasterii obligacione honorum tenere, actendere — manutenerere, complere et inviolabiliter observare et observari facere per quoscumque et ulterius dictus dominus abbas procurare cum effectu et se curaturum et facturum quod dictus conventus et capitulum Acthenatensis predicta omnia et singula supra que et infra scripta laudabit et ratificabit et confirmabit solempniter in capitulo atque capitulando more et solempnitatibus opportunis et debitis quam primum pro parte ipsius domini nostri ducis inde fuerit requisitus, renunciando in hoc facto, sub vi dictorum suorum juramentorum omni actioni et excepcioni doli, mali, vis, metus et in factum condicioni sine causa, ob causam vel ex injusta causa, juri per quod deceptis in contractibus subvenitur, damni alii juri canonico et civili quo contra premissa facere vel venire possent, aut in aliquo se athuui maxime juri-

dicenti generalem renunciacionem non valere nisi preces-
serit specialis, de quibus omnibus dicte partes duo et plura
tenoris ejusdem, per me, notarium et secretarium subs-
criptum sibi fieri rogaverunt publica instrumenta. »

Ego vero, Johannes Burbat de Dyvona, Gebennensis dio-
cesis, aucta auctoritate imperiali, notarius publicus et dicti illus-
tris principis domini nostri Sabaudie ducis secretarius
suprascriptis omnibus, dum agerentur, cum prenomi-
natis testibus rogatus presens fui hoc publicum instru-
mentum inde recipi et ipsum scribi feci per Guillelmum
Belomerii de Pontice notarium auctoritate inde michi com-
missa propria manu me hic subscripsi et mei tabellionatus
signum consuetum huic instrumento apponi in testimo-
nium veritatis omnium premissarum.

Nos autem, Amedeus, dux Sabaudie, ad majorem firmi-
tatem omnium premissorum instrumento suprascripto
sigillum nostrum duximus apponendum, mandamusque cas-
tellano Montisluppelli presenti et futuro seu ejus locum te-
nenti magistrisque et receptoribus computorum nostrorum
que omnia et singula descripta et contenta in eodem instru-
mento et prout in eo scribuntur firmiter et inviolabiliter
observent observarique faciant per quoscumque et in nullo
contra faciant quomodolibet vel opponant. Datum Cham-
beriaci, die decima octava mensis decembris, anno Domini
millesimo quatercentesimo decimo sexto predictis.

Burbat ». *

P. Dominum presentibus dominis. Jo. de Belloforti,
cancellaris. »

B. de Challant, marescallo.

Batardo de Sabaudio.

Francisco de Menthone.

Sancti Pauli.

Lamberto Oddineti.

Petro Andreveti.

Petro Bonivardi.

Une nouvelle Copie authentique
DE LA
LETTRE D'EMMANUEL-PHILIBERT
Duc de Savoie
A SES SUJETS

écrite du Camp de Saint-Quentin, le 15 août 1557
pour leur annoncer sa victoire

Emmanuel-Philibert, duc de Savoie (1), qui, le 10 août 1557, remporta à la tête des troupes espagnoles de Philippe II la victoire dite de Saint-Quentin ou de Saint-Laurent, adressa, le 15 août, à ses sujets, une longue lettre, dont l'original n'a pas été encore publié (2).

(1) Il gouverna la Savoie de 1553 à 1590. — Ce prince, neveu de Charles-Quint, trouva la plus grande partie de ses Etats occupée par les Français ou d'autres et en recouvrit la plus grande partie. On l'avait surnommé le prince aux Cent yeux et Tête-de-fer. C'est lui qui créa le Sénat de Savoie ; l'Ordre de Saint-Maurice, etc. Il épousa la célèbre Marguerite de Valois. Sa devise était : *Spoliatis arma supersunt*.

Sur lui : voir par exemple A. PERRIN : *Histoire de Savoie des origines à 1860*, Chambéry (A. Perrin) 1900, in 8°, VIII-299 p. — pages 120-125. — Voir aussi l'article d'Alf. de Lacaze dans la *Nouvelle biographie générale*, t. XV (1856), in-8°, col. 952-955 ; — un article de la *Biographie Universelle* (Michaud), t. XXXVIII, p. 139-140.

(2) Sur cette bataille : voir le récit de M. Lemoine, p. XXXIII-LII de l'ouvrage cité plus bas. — Voir aussi divers articles de Georges Lecocq : *Les habitants de Saint-Quentin en 1557* (*Bull. de la Soc. académique de Saint-Quentin*, 3^e série, t. XII, 1873-1875) ; et d'Henri Stein : *La bataille de Saint-Quentin et les prisonniers français* (*Ibid.*, 4^e série, 1886-1887). — Voir également la *Grande Encyclopédie*, t. XXIX (p. 267-268). — Un récit a été donné récemment par M. Henry Lemonnier ; — *Histoire de France*, publiée sous la direction d'Ernest Lavisse, tome cinquième (Paris, Hachette, 1904, pet. in-4°) — 379 p., p. 169-171.

Saint-Quentin, construit en amphithéâtre sur la rive droite de la Somme, était héroïquement défendu par Coligny. Le connétable Anne de Montmorency, avec 85.000 hommes, essaya de déblo-

Jusqu'ici on ne connaît cet important document que par *une des copies « authentiques »* qui furent rédigées sur l'ordre du duc. Cette pièce, conservée à la Bibliothèque Nationale, a été publiée par M. Couderc, le savant conservateur-adjoint du Département des Manuscrits, dans le magnifique ouvrage, consacré en 1896 par M. Lemaire et ses collaborateurs à la Campagne de Picardie, de 1557 (1).

En faisant, à la Bibliothèque de Lyon, le catalogue de la Collection de chartes léguée par M. Henry Morin-Pons, nous avons trouvé une autre de ces copies authentiques dont nous venons de parler.

En la comparant à celle de la Bibliothèque Nationale, nous avons noté un certain nombre de différences et de variantes assez importantes (surtout au début et à la fin), qui, à vrai dire, conservent la forme, non le fonds. Nous croyons de notre devoir de la signaler et de la publier. Nous aurions pu nous borner à donner une liste de variantes, mais elle serait aussi longue que le texte lui-même. Nous remarquerons que dans cette nouvelle copie le scribe a employé le mot *cerché*, qui est une forme picarde, tandis que dans la copie déjà publiée il y avait *cherché*. Ce fait semble montrer que l'auteur de la copie doit être un picard.

LOUIS CAILLET.

quer la ville, mais le duc de Savoie, à la tête de 55.000 Espagnols environ, le défit dans les plaines d'Essigny-le-Grand, au sud de Saint-Quentin. C'est en l'honneur de cette victoire remportée le jour de la Saint-Laurent que Philippe II bâtit le palais de l'Escurial, si fameux, comme on sait. Emmanuel-Philibert aurait ensuite marché sur Paris s'il n'avait pas reçu l'ordre de prendre Saint-Quentin et diverses autres places.

(1) Voir le livre publié par la Société Académique de Saint-Quentin *La Guerre de 1557 en Picardie. — Bataille de Saint-Laurent. — Siège de Saint-Quentin. — Prises du Catelet, de Han, de Clauny et de Noyon*, par Emmanuel Lemaire, H. Courteault, Elie Fleury, lieutenant-colonel Ed. Chellier; Saint-Quentin 1896, in 4° n° LXXX, p. 268-270. — D'après le manus. de la Bib. Nat. (Fonds français, 3-915 fol. 36). M. Charavy a aussi publié ce texte dans sa *Revue des Documents historiques*, p. 442.

1557, 15 août. — Au Camp devant Saint-Quentin. —
Copie authentique d'une lettre adressée par Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, à ses sujets pour leur annoncer la victoire remportée par lui et les troupes espagnoles sur les troupes du Connétable de France, qui cherchaient à débloquer Saint-Quentin, et leur demander de prendre les armes afin de chasser les Français de ses Etats.

(Bibl. mun. de Lyon. — Coll. de Chartes léguée par M. Henry Morin-Pons, en cours de classement et d'inventaire).
(*Sur papier.*)

Emmanuel Philibert, par la grâce de Dieu, duc de Savoye, prince de Piémont, etc.

A nos amez et feaulx subgects salut. Comme il soit que, ayant tant inhumainement le feu roy François de France contre tout droit et raison, deschassé de ses pays, feu le duc Charles, Monseigneur et père, en son vivant vostre prince et naturel seigneur sans aultre plus grand fondement que pour en vouloir accommoder en ses affaires, et, pour avoir commodité par iceulx pays pour ses emprinses, fais et desseings, et que, nonobstant toutes les diligences faictes par nostre dit feu seigneur et pere a tous coustez et par tous moyens convenables l'on ne soit jamais peu parvenir à ce qu'il en voulust faire la restitution, quoy que l'on luy aye faict ouffre de moyennant icelle que, se devoit preallablement faire puisque de faict il estoit spolyé, lui respondre du droict devant tous juges competans sur ce que, pour colorer ce faict, il diroit y pretendre, ce que jamais l'on n'a peu obtenir de luy, seulement entendons nous que, au temps qu'il estoit en son extreme et se recongnoissant en son tort en cecy, entre aultres admonitions qu'il fit au roy moderne de France, son fils, il luy en chargea bien expressement de faire la restitution des dis pays que tant injustement il occupoit, ce que le dit roy, a present regnant ha refusé de faire,

tant du vivant du dit feu Monseigneur et pere, que depuis a nous, ny y a profité instance quelle qu'elle soit que l'on luy en aye faict, demeurant en ce obstiné et se soucyant peu de descharger la conscience de son dit feu pere et la sienne, ayant davantage faict ce qu'il a peu pour nous despouiller du surplus, comme en partie il a faict vous tenant tous en miserable oppression soubz sa dure tyrannie. Quoy voyantz, nous avons toujours cherché tous moyens pour vous en delivrer, estans bien certains que, quoy que, par la force vous soyez esté empeschez de rendre avec l'effect le devoir en nostre endroict que vous eussiez bien désiré la volonté vous est demeurée entière pour y satisfaire en vostre pouvoir, si une fois escourre l'insupportable faix de telle servitude, et, puisqu'il a pleu a Dieu le createur nous donner le moyen de vous y ayder par la victoire qu'il luy a pleu par sa divine bonté nous donner en la charge que nous avons du roy d'Espagne, Monseigneur, de son armée, ayantz gagné la bataille contre le connestable de France, qui pensoit pouvoir secourir Saint-Quentin avec toutes les forces principales de France qu'il admenoit avec soy, et que nous les avons deffaict aplat, et luy prins, et si grand nombre de seigneurs de la noblesse de France qu'il aura bien a faire de s'en resouldre, mesmes que avec sa puissante armée nous sumes dedans la dite France ou il y a la peur et estonnement que vous pouvez penser, et mesmes que Dieu qui est juste juge, chastie maintenant leur injustice, malheureuses pratiques contre la chrestienté, bien et repos d'icelle, et les confederations qu'ils ont avec le turcq ennemy de nostre sainte foy et religion, par le moyen duquel il a faict tant de maulx et perdu tant d'ames et leur donne maintenant et en Italie et ailleurs, si contraires succes a leurs desseingz, avec tant grandes pertes, a tous coustez, outre ce que vous verrez, les forces que vous approchent et que au temps de l'arrivée de cestes entreront de dans France et comme nous espererons y prospereront et mes-

mes qu'a tant de coustez l'on donne et donnera affaire aux dis François, qu'ils seront assez empeschez a defendre leur ancien patrimoine, sans se souvenir de vous et il nous a semblé vous debvoir représenter par ceste nostre la presente occasion et vous sommer de vostre debvoir, afin que vous prenez les armes, que vous dechassez de vous ceulx qui vous oppressent et que vous vous retournez a nous qui de droict et par naturelle succession vous sumes seigneur et souverain prince et vous attendons avec bras ouverts pour vous recevoir comme vostre bon prince, oublyant tout ce que par contraincte vous pourriez avoir eu si longtemps commis a l'encontre de nous, confiant que ce n'a esté nullement de vostre volonte et le vous pardonnons tres volontiers, pourveu que a ce coup que Dieu vous en donne le moyen et que nous faisons ce que nous pouvons pour vous assister, vous vous aydez de vostre coustel, n'estant le nombre que vous avez de François si grand que, si vous voulez, vous n'en puissiez ayseement estre les maîtres et vous resentir contre ceulx qui vous ont si cruellement traicté et considerez la juste cause du resentement que nous aurions contre vous, si, a ce coup, il y avait faulte que nous ne pouvons aucunement penser, mais que vous vous monstrez affectionnez subjectz envers celluy qui vous est et veult a jamais demeurer bon et tres affectionné prince et afin que ceste nostre intention puisse venir a la congnoissance de tous, nous voulons que a la copie auctentique de cestes, collationnée aux originaulx soit adjoutee entiere foy et creance, comme aux dis originaulx. Donné au Camp devant Saint-Quentin, le XV^e d'août 1557.

E. Philibert.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — BIBLIOGRAPHIE SCIENTIFIQUE

Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Savoie, 2^e série, t. XIV. — Rapport sur les sondages effectués en 1907 dans la vallée de Chambéry, par M. L. SHAUDEL. — Observations sur les variations atmosphériques suivant l'altitude en Savoie, par M. P. MOUGIN. — Observations sur quelques glaciers de la Savoie, par M. P. MOUGIN. — Le glacière de la partie supérieure de la Cluse de Chambéry, par M. l'abbé COMBAZ. — L'Auvergne volcanique, par M. l'abbé GEX. — Plantes sauvages et plantes cultivées, par M. DENARIÉ. — Le régime des sources dans les chaînes calcaires de la Savoie, par M. RÉVIL.

M. Shaudel a suivi régulièrement les travaux de sondage exécutés en 1907, en amont de Buisson Rond, dans la plaine de Barberaz, en vue de l'alimentation en eaux potables de la Ville de Chambéry. Au cours des travaux, des échantillons de terre ont été soigneusement recueillis et ils ont permis de se rendre exactement compte de la nature et de l'épaisseur des couches traversées par la sonde. Un premier sondage effectué dans la propriété de M. Bugnard a été interrompu par un accident. Deux autres sondages pratiqués dans la propriété de M. le comte de Boigne ont été poussés jusqu'à 20 et 21 mètres de profondeur. La sonde s'est arrêtée dans une couche aquifère de sable et de graviers protégée contre les infiltrations d'eaux superficielles par des couches d'argile imperméables. M. Shaudel croit que les deux premiers sondages ont été pratiqués dans les dépôts d'un ancien lac morainique et le troisième vers le bord de ce lac. D'autre part, il estime que la couche aquifère qui a été atteinte peut parfaitement être alimentée, au moins en partie, par les eaux de la vallée de l'Isère.

— M. Mougin, inspecteur des Forêts, poursuit, au milieu des difficultés dont on peut se faire aisément une idée, ses observations sur les précipitations atmosphériques dans les hautes régions des Alpes. Des récepteurs ont été disposés dans le massif du Mont-Blanc et, en Maurienne, dans le massif de la Belle-Plinier, à diverses altitudes. Malheureusement, quelques-uns de ces appareils ont été détériorés par des chutes de pierres ou détruits par malveillance. M. Mougin a apporté lui-même aux récepteurs d'abord employés d'ingénieurs perfec-

tionnements. Il nous présente aujourd'hui des tableaux donnant les quantités d'eau recueillies par chaque appareil de 1905 à 1908. Retenons, entre autres, cette remarque que, soit dans la Haute-Maurienne, soit dans le massif du Mont-Blanc, les précipitations croissent avec l'altitude jusqu'à un certain point voisin de la cote 1910, puis diminuent jusqu'à l'altitude de 2550 mètres environ, pour atteindre un nouveau maximum à la cime.

— A la suite de la catastrophe de Saint Gervais, survenue le 12 juillet 1892, le glacier de Tête-Rousse a été l'objet d'une surveillance continue. Depuis 1901, on y a même établi un observatoire muni de tous les instruments nécessaires pour faire les observations les plus minutieuses sur la température, les précipitations atmosphériques et les variations du glacier. Pour compléter cette étude, l'administration des Eaux et Forêts a cru utile de faire porter aussi les observations sur d'autres glaciers, tant dans le massif du Mont-Blanc qu'en Tarentaise et en Maurienne. M. Mougin nous explique les procédés qui ont été employés pour établir, avant de commencer les observations, des points de repaire certains, ainsi que pour déterminer l'étendue et l'emplacement de chaque glacier. La plupart des observations ont commencé en 1904 et elles ont porté, dans le massif du Mont-Blanc, sur les glaciers du Tour, d'Argentières, des Bosons et de Bionnassay; en Maurienne, sur les glaciers des sources de l'Arc du Mulinet, du Grand-Méan et de l'Arnès. D'une façon générale, tous ces glaciers sont en voie de recul, mais avec des mouvements et des oscillations annuels très irréguliers. En Tarentaise, le levé du glacier de Gebroulaz n'a été terminé qu'en 1908 et on a pu reconnaître alors que, depuis 1864, ce glacier avait reculé de 955 mètres et que son niveau s'était abaissé de 230 mètres.

— La Société d'histoire naturelle avait organisé le 8 avril 1909, sous la direction de M. Révil, une excursion pour étudier les dépôts glaciaires dans la vallée depuis Pontcharra jusqu'à Chambéry. M. l'abbé Combaz, en nous faisant le compte-rendu de cette excursion géologique, nous met au courant des dernières théories émises sur les phases glaciaires et la formation des dépôts dans notre vallée.

— M. l'abbé Gex a pris part à une excursion de géologie et de géographie, organisée sous la direction de M. Glangeau, professeur de géologie à la Faculté de Clermont-Ferrand, en mai et juin 1909. Il nous donne un compte-rendu complet de cette excursion. Dans ce travail, la géologie a la plus grande part, mais l'auteur nous parle aussi de géographie, car les deux

sciences se lient. C'est ainsi qu'il est amené à nous présenter ses observations sur le sol, le climat, la végétation, la population et les mœurs de la Limagne. Le point de vue pittoresque lui-même n'est pas négligé, et l'unité du travail, non plus que son intérêt scientifique, ne perdent rien pour cela.

— Sous ce titre : « Plantes sauvages et plantes cultivées », M. Denarié étudie un certain nombre de plantes qui sont fréquemment cultivées dans les jardins et dont les types sauvages se retrouvent dans les environs de Chambéry, où il est facile de les observer. Dans les jardins, ces plantes poussent et prospèrent les unes à côté des autres, sur un même sol et sous un même climat, sans exiger de soins particuliers ; à l'état sauvage, au contraire, ces mêmes espèces poussent, chacune dans des stations différentes, et paraissent exiger pour vivre et se multiplier des conditions particulières. Pour expliquer ces faits qui paraissent contradictoires, il faut tenir compte, avant tout, de la concurrence vitale. Dans les jardins, les plantes sont protégées ; le jardinier se charge de les défendre contre l'envahissement des mauvaises herbes ; il leur permet ainsi de se développer et d'utiliser les bonnes terres et les engrais qu'il met à leur disposition. A l'état spontané, chaque espèce a à se défendre elle-même contre la concurrence des espèces rivales et elle reste cantonnée dans la station qui lui offre les conditions les plus favorables pour la lutte. La concurrence est surtout dangereuse pour la plante dans la première phase de son existence ; aussi, dans les questions de géographie botanique, ne faut-il pas perdre de vue les conditions dans lesquelles la graine d'une espèce donnée peut germer et se développer.

— Le « Problème de l'eau potable » est partout à l'ordre du jour, surtout dans les villes, et l'on accueille avec intérêt toutes les études qui s'y rapportent. M. Révil, dans son travail sur « le Régime des sources dans les chaînes calcaires de la Savoie », s'appuie spécialement sur les données de la géologie. Après avoir distingué les terrains perméables des imperméables, il classe nos sources en cinq catégories, d'après la nature des terrains imperméables qui en provoquent l'émergence. Retenons simplement ces conclusions : « dans tous nos massifs subalpins et jurassiens de la Savoie, à part la partie septentrionale du vallon de Couz, près Chambéry, — où les couches oligocènes renferment des lentilles de gypse, — les eaux des sources sont dans de très bonnes conditions de potabilité, au point de vue de leur teneur en éléments minéraux ».

M. D.

II. — BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

Archéologie. — Sous le titre *Revue Charlemagne*, vient de paraître une nouvelle publication consacrée à l'archéologie et à l'histoire du haut moyen-âge (Fribourg en Suisse, Fragnière, éditeur; Paris, Fontemoing; 4 fascicules illustrés par an, prix: 10 fr. port en sus). La direction de la Revue est confiée à M. l'abbé Besson, professeur au Grand-Séminaire et à l'Université de Fribourg, dont l'autorité scientifique attirera certainement à la Revue des collaborateurs compétents. Le premier numéro comprend, outre des compte-rendus critiques, très objectifs, sur diverses publications rentrant dans le cadre de la Revue, des études brèves et lumineuses sur des textes ou des monuments du haut moyen-âge. Signalons en particulier (p. 9-15) un article érudit de M. Alfred CARTIER, *Sur une agrafe de la Balme* [La Balme près de la Roche-sur-Foron, Haute-Savoie], découverte en 1851, actuellement conservée au Musée archéologique de Genève, dont M. Cartier est le directeur général. L'auteur pense que l'agrafe de la Balme remonte à la fin du vi^e ou au début du vii^e siècle et a été fabriquée d'après des types bizantins. Une reproduction assez nette de l'agrafe illustre l'article très intéressant par lui-même.

Moyen-âge. — Les *Annales de la Faculté de Droit d'Aix* (tome III, nos 1-2, 1909) rééditent une précieuse collection de Chartes concernant l'histoire de Bourgogne, publiée en 1664 par Estienne Perard. Nous signalons aux médiévistes savoyards une charte, assez obscure, du x^e siècle, probablement, qui mentionne un Lambert « Allobrogum Comite » (p. 61).

— Dans la *Revue Savoisiennne*, 3^e trim. 1910, M. JACQUET, instituteur à Annecy, fait une description archéologique intéressante et précise de l'antique chapelle romano-gothique (x^e et xiv^e siècle) de Moussy, dans la commune de Cornier, canton de la Roche. Transformée depuis 1836 en habitation particulière, cette chapelle vénérable, qui se rattache à l'histoire de l'Ordre de Malte, conserve encore de nombreuses sculptures romanes et gothiques qui mériteraient d'être préservées d'une prochaine destruction.

— Dans ses *Recherches sur Béatrice de Savoie et le dauphin Jean I* (*Bulletin de la Soc. de Statistique de l'Isère*, 4^e sér., tome XI), M. VELLEIN s'efforce de démêler l'écheveau de complications familiales et politiques suscitées par les rivalités des Dauphins et des princes de Savoie au sujet de la possession du Faucigny. Béatrice de Savoie, fille du Comte Pierre de Savoie et

d'Agnès de Faucigny, épouse de Guigue VII, a pour fils le Dauphin Jean I. A la mort de son père en 1268, Béatrice réclame à son oncle Philippe de Savoie, successeur de Pierre, ses droits sur l'héritage de sa mère ; elle s'allie en même temps avec les seigneurs savoyards mécontents de Philippe, avec le comte de Genevois surtout. De ce conflit ne sortirent que des guerres et des haines entre Savoyards et Dauphinois. Avant la fin des hostilités, le jeune Dauphin mourait presque subitement à Bonneville (21 sept. 1282), probablement célibataire : des documents divers laissent croire qu'il fut d'abord fiancé à Bonne de Savoie, puis à une fille du duc de Bavière.

— M. LETONNELIER publie dans la *Revue Savoisienne*, 4^e trim., deux notes érudites, l'une sur la pierre de Choin employée dans les constructions au moyen-âge [carrières de Choin, commune de Fay, au-dessous de Cordon, département de l'Ain] ; l'autre sur la perception de la dime dans l'ancien diocèse de Genève.

— *Les Comtes de Savoie et les Rois de France pendant la guerre de Cent ans (1329-1391)*, par Jean CORDEY, Docteur ès-lettres, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. Paris. Champion 1911, in 8, xvi-391 p. Avec un portrait et un sceau. Cette thèse de doctorat est une importante contribution à l'histoire des relations entre la Savoie et la France. Sans négliger les récits des historiens, l'auteur a surtout mis à contribution les riches dépôts d'archives de Paris et de Turin. Voici comment M. Letonnelier, archiviste de la Haute-Savoie, analyse et apprécie cet ouvrage :

« L'étude de M. Cordey se rapporte aux trois règnes d'Aimon, Amédée VI et Amédée VII, pendant lesquels fut conclue l'alliance entre les deux pays, alliance d'abord hésitante avec le comte Aimon, déjà en relations avec l'Angleterre, à l'époque où Philippe VI de Valois allait commencer sa lutte, mais qui alla toujours grandissant et s'affirmant sous le règne de ses deux successeurs. L'auteur nous fait suivre avec intérêt le développement et les phases de cet accord entre deux maisons régnantes, unies non seulement par une communauté d'intérêts, mais aussi par les liens du sang. L'intervention et la médiation des rois de France dans la lutte entre la Savoie et le Dauphiné, et dans les affaires d'Italie ; la part contributive si importante et si libéralement octroyée aux Valois par les comtes de Savoie dans la lutte gigantesque contre leurs ennemis, les rois d'Angleterre ; la politique matrimoniale des deux gouvernements sont les principales manifestations de l'union étroite entre les deux familles. Mais, l'alliance n'existait pas seulement entre les deux maisons :

les deux peuples aussi étaient alliés, et la Savoie eut une grande part dans les revers et les succès de nos armes. Même quand ils n'étaient pas « à la peine l'un pour l'autre, ils exprimaient leurs sentiments d'amitié : les Savoyards partis du Valais se hâtèrent de rejoindre, à marches forcées, le gros de l'armée en 1346 : ils arrivèrent pourtant après la bataille de Crécy : « si furent moult courrouchés » : — dans une guerre entreprise par le comte Rouge contre les Valaisans, « les capitaines Français éprouvèrent un violent dépit de n'avoir pas été attendus ».

« L'ouvrage vient à son heure, puisque tout en nous apportant de nouveaux documents propres à éclairer l'histoire particulière de la Savoie, il nous fait connaître les origines et les premiers développements de l'alliance entre elle et la France. Nul doute qu'il ne rencontre auprès de tous ceux qui s'intéressent aux études historiques le plus favorable accueil. »

— A. VAN GENNEP, directeur de la Revue d'Ethnographie et de Sociologie, *Légendes populaires et Chansons de Geste en Savoie* (Extrait de la *Revue des Idées* du 15 nov. 1910, 42 p. in-8. — L'auteur a fait hommage à l'Académie de Savoie de l'un des 100 exemplaires numérotés). — Préoccupé des traditions tenaces qui attribuent aux Sarrasins un long séjour dans certaines régions de la Savoie, du Dauphiné et de la Suisse, l'auteur s'est livré à une intelligente et minutieuse enquête à travers les textes historiques et les récits légendaires. Les textes historiques — étudiés déjà par Menabrea, Poupardin et tout récemment en Italie par Patrucco dont M. G. ne paraît pas avoir connu le solide travail, publié par la *Società storica subalpina*, tome 34, n° 4 — ces textes ne permettent pas d'admettre une colonisation proprement dite de notre pays par les Sarrasins : « Les Sarrasins, dit-il avec raison, n'ont pas colonisé, mais razié les Alpes ». Mais l'auteur ne restreint-il pas trop la période de ces razzias, en l'arrêtant à 972 ? Il semble bien, d'après Glaber et le biographe de St-Bruno par exemple, que des bandes organisées de pillards ont rançonné les voyageurs dans les défilés des Alpes jusqu'au milieu du XI^e siècle. Cette légère réserve n'infirmes point la conclusion générale de l'auteur : il faut renoncer à expliquer les noms de lieu, les constructions anciennes, les mœurs locales par des traditions remontant au séjour des Sarrasins. Mais, alors, d'où viennent ces traditions ? L'auteur en recherche des traces dans les chansons de Geste et dans les légendes qui sont, suivant l'auteur, « le facteur le plus important de l'emploi topographique du mot Sarrasins dans la région des Alpes et du lac de Genève ». Ce qui nous vaut une curieuse étude, très docu-

mentée, sur la légende de Bérolf de Saxe, sur les légendes religieuses de la Maurienne, sur la localisation en Savoie des cycles d'Arthur et de Charlemagne. Les conjectures du folk-loriste sont nécessairement moins fermes que celles de l'historien, mais elles aident à voir plus clair dans la genèse souvent si obscure des traditions locales.

Histoire moderne. — M. Luigi VANNUTELLI, dans son travail sur *La Casa di Savoia e l'Ordine della Giarretiera* (Miscellanea di Storia italiana, 3^e série, tom. XIV. Torino. Bocca. 1910, p. 203-218) nous donne des détails historiques et héraldiques intéressants sur l'Ordre de la Jarretière, d'après les archives même de l'Ordre, à propos de la collation de l'Ordre au Duc Emmanuel Philibert, en 1554, par la reine Marie d'Angleterre.

— Une copie sur taffetas du Suaire de Turin a été découverte dans les archives de Saint-Gommaire, à Lierre en Belgique, avec la date de 1516; cette copie antérieure à l'incendie de 1532 prouve que les Clarisses de Chambéry, chargées de la restauration de la précieuse relique, ne l'ont point alors cousue à l'envers, comme le supposaient quelques critiques. A l'occasion de ce fait nouveau, M. Arthur LOTH publie un intéressant travail sur la *Photographie du Saint Suaire de Turin*, avec documents et reproductions photographiques (in-8, 135 p. Paris. Oudin) : on peut en lire une analyse sympathique dans les *Etudes* du 20 novembre 1910.

— Le XVI^e volume des *Œuvres de Saint François de Sales*, publiées par les soins des Religieuses de la Visitation du premier monastère d'Annecy, contient 214 lettres du Saint dont 40 sont inédites, sans compter plusieurs fragments et divers documents donnés en appendice. Ces lettres, s'échelonnant de mai 1613 à mai 1615, correspondent à une des périodes les plus actives de la vie du saint Evêque : c'est dire l'intérêt particulier de cette correspondance, sans parler du charme merveilleux qui se dégage de toutes les œuvres du Saint pour tout lecteur même indifférent. Quant aux historiens, ils profiteront avec reconnaissance des notes mises au bas des pages à leur intention : ces notes historiques et biographiques sont claires, substantielles, accompagnées de références précises; elles constituent une mine précieuse de renseignements sur le xvii^e siècle.

— Tout récemment le P. de Rochemonteix entreprenait avec succès (*Nicolas Caussin, confesseur de Louis XIII, et le cardinal de Richelieu. Documents inédits.* Paris. Picard 1911. In 8, xx-445 p.) la révision du procès de tendance dont le P. Caussin fut la victime de la part de Richelieu qui ne pouvait pardonner à ce pré-

tre courageux d'avoir osé éveiller dans l'âme du roi des scrupules sur la politique que son ministre faisait en son nom. C'est un travail du même genre que nous présente en Italie M. Domenico VALLE, sous le titre *Il Padre Pietro Monod e le sue relazioni col cardinale Richelieu* (Miscellanea di Storia italiana, 3^e sér., tom. XIV, p. 271-306). L'auteur, utilisant tous les travaux publiés en Italie et en France et des documents inédits trouvés dans les archives de Turin, nous retrace brièvement la vie du célèbre Jésuite, en insistant sur les injustes accusations dont il est encore l'objet de la part des historiens. Par une étude critique minutieuse des documents, il nous montre dans le P. Monod une victime de son dévouement désintéressé aux princes de la Maison de Savoie. Si la vivacité de ses réclamations a pu nuire au succès de ses missions diplomatiques, on doit reconnaître qu'il fut toujours un défenseur éclairé des droits des princes de Savoie contre les prétentions de Richelieu. Enfin le P. Monod paraît avoir été complètement étranger, comme le P. Caussin, aux cabales des adversaires du puissant ministre.

— Le *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 5^e sér. 3^e vol. 1909, publie un important travail de M. l'abbé Luc MAILLET-GUY, sur *Les paroisses antoniennes de l'ancien diocèse de Vienne* ; dans les listes des religieux du célèbre Ordre de Saint-Antoine, on peut glaner quelques noms savoyards, ceux par exemple de Antoine Truchet d'Annecy, mort en 1729 après avoir rempli des charges importantes ; d'Olive de Rumilly, religieux vers 1735, etc.

— M. le chanoine LAVANCHY publie sur *La Sainte-Maison de Thonon (1599-1793)* (256 p. *Mém. et Doc. de l'Académie Salésienne*, tome 33) un important ouvrage, fruit de longues et patientes recherches à travers les nombreux documents qui se rapportent soit à la fondation et au fonctionnement des œuvres disparates qui furent tentées sous le nom générique de Sainte-Maison, soit aux causes des difficultés et des insuccès de ces tentatives. C'est le résultat de cette loyale enquête que nous livre l'auteur. Malgré la composition un peu embarrassée, c'est un travail solide et sérieux qui renouvelle complètement la question de la Sainte-Maison et qui obligera les historiens à rectifier certains jugements traditionnels sur la célèbre institution dont l'importance avait été vraiment trop exagérée, bien qu'elle ait rendu de nombreux et réels services surtout à la ville de Thonon.

— *Les Cordeliers à Evian*, d'après les archives municipales, par M. DUPLAN, in-8, 87 p. Thonon, Dubouloz, 1910. (Extrait des *Mém. de l'Académie Chablaisienne*). — Ce n'est point une histoire complète des Cordeliers d'Evian qu'a voulu écrire l'érudit

Président de l'Académie Chablaisienne, c'est cependant une étude documentaire intéressante sur le premier établissement à Evian (1632-1635) des Cordeliers chassés du pays de Vaud et appelés à Evian par la municipalité, sur les nombreux conflits soulevés à leur occasion par les Clarisses, par les autres religieux ou le clergé séculier, enfin sur l'origine et l'étendue de leurs biens. De nombreux documents sont analysés ou publiés dans le cours de ce travail.

— *Notice historique sur Loisin*, par M. l'abbé MORAND (dans les *Mém. de l'Académie Salésienne*, tome 33). Monographie succincte dans laquelle l'auteur retrace l'histoire religieuse et civile de Loisin (près de Ballaison), avec la liste des curés et des syndics et un état des variations de la population au XVIII^e et au XIX^e siècle. Une dernière partie du travail comprend une histoire sommaire des fiefs de Loisin et la nomenclature des familles nobles et des établissements religieux propriétaires à Loisin avant la Révolution.

— Les *Lettres sur la cour de Louis XIV* publiées par M. Jean LEMOINE contiennent une curieuse correspondance de Thomas-François Chabod, marquis de Saint-Maurice, ambassadeur de Charles-Emmanuel II de Savoie auprès de Louis XIV. Ce qui tient le plus de place dans ces lettres, ce sont les petits cadeaux du duc de Savoie au roi de France et à son entourage : princes et ministres n'étaient d'ailleurs pas exigeants, ils recevaient avec plaisir des vins d'Italie, du fromage, du salé, et surtout, pour les princesses ou les favorites, des parfums de Nice déjà réputés. Voici à titre de curiosité une des lettres du marquis de Saint-Maurice au duc de Savoie :

« J'ai quasi fait tous les présents ; on ne parle d'autre à Paris ; le roi a bu du vin et mangé du fromage, il a trouvé excellents l'un et l'autre ; la reine avait fait cuire des saucissons, mais ils se sont tous trouvés gâtés et rances. Il faudrait bien avoir ici de ce vin ; tout le monde en demande effrontément ; le chevalier de Lorraine en a envoyé prendre ; M. le duc (le fils du Grand Condé) et jusqu'aux filles (les demoiselles d'honneur) de la reine ; il a fallu aussi leur donner du fromage. »

Louis XIV, le Roi Soleil, le grand roi, recevant en présent du vin, de la charcuterie et du fromage ! La reine de France faisant cuire des saucissons ! Voilà qui est nouveau et qui nous révèle une cour imprévue.

J. BURLET.

Le Gérant : J. GUÉLARD.

Chambéry. — Imprimerie Générale Savoissienne, rue du Château, 5.

